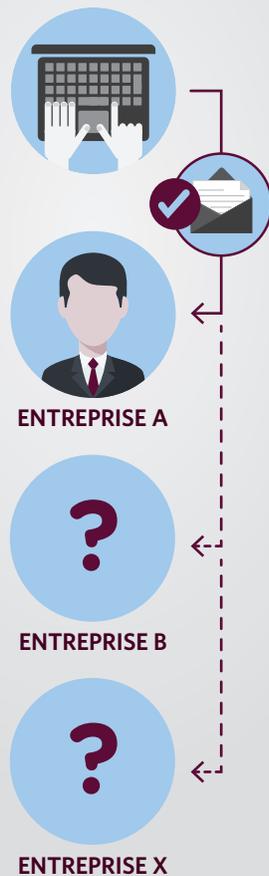


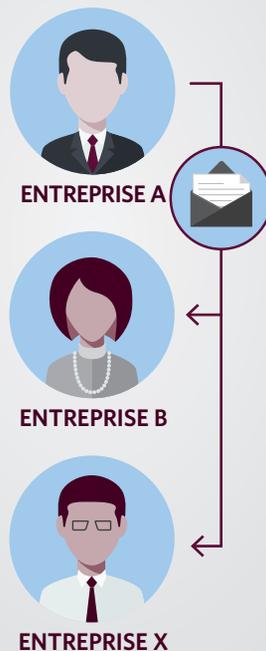
Sachez quelles sont vos responsabilités lorsque vous gérez le consentement

COMMENT GÉRER LE CONSENTEMENT POUR LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES JE VAIS TRAVAILLER À L'AVENIR?

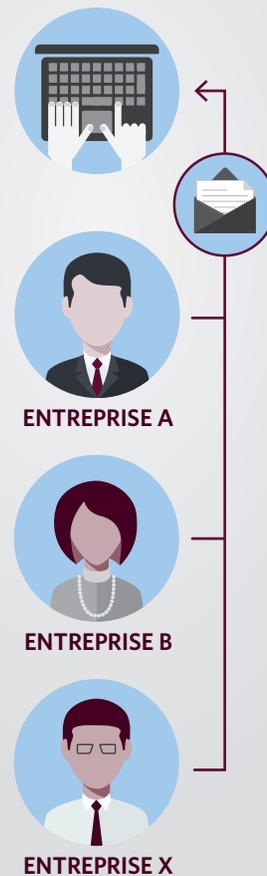
L'entreprise A peut obtenir le consentement exprès en vue d'envoyer des messages électroniques commerciaux (MEC) pour son propre usage et pour de tierces parties à déterminer avec lesquelles elle travaillera à l'avenir.



L'entreprise A peut communiquer l'adresse électronique du destinataire aux entreprises B et X.

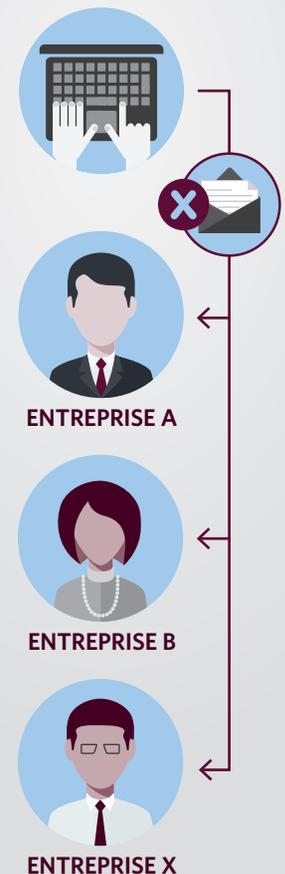


Les entreprises A, B et X peuvent toutes envoyer des MEC au destinataire en utilisant le consentement exprès obtenu par l'entreprise A. Les entreprises B et X doivent indiquer dans leur MEC qu'elles ont reçu le consentement exprès du destinataire pour l'envoi de MEC par l'entreprise A.



Le destinataire doit être en mesure de retirer son consentement exprès auprès de N'IMPORTE QUELLE de ces entreprises en se désabonnant afin de ne plus recevoir UN MEC en particulier ou TOUS les MEC.

L'entreprise A doit aviser les diverses parties d'une demande de désabonnement qui les concerne, et, à l'inverse, les entreprises B et X ont l'obligation d'aviser l'entreprise A de toute demande de désabonnement reçue en lien avec le consentement exprès obtenu par l'entreprise A.



Toutes les entreprises sont responsables de la gestion du consentement du destinataire et des demandes de désabonnement. Toutes les entreprises doivent s'identifier et indiquer leur mécanisme de désabonnement dans chaque MEC.



Des conditions particulières s'appliquent. Reportez vous à la Loi et à ses règlements.